Conseil central
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN CSN

unité

Conseil central
du Montréal
métropolitain–CSN

Mars 2017
volume 31
numéro 2

DÉCIDÉS
À L'EMPORTER !

Conseil central du Montréal métropolitain CSN

unité

L'organe officiel
du Conseil central
du Montréal métropolitain–CSN
est publié à 2 500 exemplaires

Responsable : Manon Perron
Coordination et rédaction : Emmanuelle Proulx
Conception graphique : Jean Gladu
Montage : Julie Lampron-Lemire
Correction des textes : Michèle Delsemme
Photographies : Michèle Delsemme, Charles Gagnon, Michel Giroux, Chloé Labrie, Julie Lampron-Lemire et Angelo Vendetti
Impression : Accent Impression
Distribution : CSN
1601, avenue De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 4M5
http://www.ccmm-csn.qc.ca

Pour abonnement :
julie.lampron-lemire@csn.qc.ca
Téléphone : 514 598-2021
Télécopieur : 514 598-2020

À l'agenda

Mars

1er
Assemblée générale

2
Comité de surveillance

3 et 24
SGS logiciel de trésorerie

6-7
Condition féminine

8-9
Trésorerie

8-9-10
Exécutif syndical I

10
Union Auditing Committee

13-14
Les réseaux d'entraide

20-21
Délégué-e syndical

27-28
Initiation à la santé sécurité du travail

coup d'œil sur l'assemblée

Environnement : péril en la demeure

À l'assemblée du 25 janvier, Dominique Daigneault a fait état du chamboulement actuel dans le réseau de la santé et des services sociaux. « La réforme Barrette, qui fait passer le nombre d'établissements de 182 à 34, est une façon d'attaquer les syndicats en les divisant ». Elle a salué l'engagement durable des militantes et militants. On a aussi rappelé que février est le Mois de l'histoire des Noir-es. « C'est un bon moment pour prendre conscience que dans nos instances syndicales, on est encore très *Blancs* », a insisté la porte-parole, qui appelle à trouver des moyens d'offrir une véritable place aux personnes des communautés ethnoculturelles dans les syndicats. Un hommage a été rendu à François Saillant, du FRAPRU, et Françoise David, de Québec solidaire, qui ont récemment pris leur retraite : « Deux personnes de cœur qui n'ont jamais dérogé à leurs convictions et qui ont toujours démontré de la détermination dans leurs combats ! »

Relatant la lutte coriace menée par les syndiqué-es de l'Hôtel Gouverneur Place Dupuis, le président du syndicat, **Yvon Therrien**, a imposé le respect avec son discours combatif et résolu. En lock-out depuis le 14 décembre, les employé-es font face au mépris affiché de leur patron, qui a déposé une offre finale au début décembre, laquelle comprenait des reculs importants dans les conditions de travail. « De plus en plus, on exige des cadences de travail irréalistes qui réduisent la qualité du service offert à la clientèle. » Il a dénoncé le régime de terreur instauré par la direction, mais loin de se laisser impressionner, les travailleuses et travailleurs se serrent les coudes et demeurent solidaires plus que jamais (voir l'article en page 6).

Puis, **Amélie Nguyen**, coordonnatrice du Centre international de solidarité ouvrière, a présenté les activités du CISO. Elle a rappelé le rôle joué par Michel Chartrand et Simone Monet-Chartrand dans la fondation, en 1976, de cet organisme de solidarité internationale. Le CISO offre des activités d'éducation politique et organise des stages d'observation dans les pays en situation de conflit, entre autres. Les délégué-es ont été invités à devenir membre du CISO, qui, on s'en doutera, fonctionne avec peu de moyens.

Par la suite, **Patrick Bonin**, de Greenpeace, a brossé un sombre portrait des enjeux entourant les changements climatiques. Depuis quelques mois, la concentration de dioxyde de carbone (CO_2) dans l'atmosphère a atteint les 400 parties par million, un seuil jamais égalé depuis plusieurs millions d'années. C'est un point de non-retour vers le basculement climatique, estiment les spécialistes. « Les dix dernières années ont été les plus chaudes jamais observées et l'année 2016, la plus chaude d'entre toutes. À moins de changements radicaux, 2017 présentera un bilan tout aussi inquiétant », a prédit monsieur Bonin. Une proposition musclée a été adoptée par les délégué-es, qui ont voté contre la production et l'exploitation des gaz de schiste, des sables bitumineux et de tout nouveau gisement d'hydrocarbures au pays. Le conseil central souhaite aussi la mise en place d'une politique de transition énergétique, tenant compte du principe de transition juste.

Organisme régional affilié à la Confédération des syndicats nationaux (CSN), le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN regroupe plus de 106 000 membres des secteurs public et privé, répartis au sein de près de 400 syndicats à Montréal, à Laval ainsi qu'au Nunavik et à la Baie James.

Conseil central du Montréal métropolitain–CSN
www.ccmm-csn.qc.ca

FSC www.fsc.org MIXTE Papier issu de sources responsables FSC® C103925

éditorial

Racisme systémique

Manon Perron
Secrétaire générale du CCMM–CSN

Surtout te dire de toujours parler aux inconnus, ce sont les plus seuls, nous sommes tous des étrangers.
– Alexandre Faustino, poète né à Montréal

Bien que la société québécoise soit perçue comme ouverte et inclusive, la fusillade survenue au Centre culturel islamique de Québec a ramené les réalités de la xénophobie, de l'islamophobie et du racisme à l'avant-scène. Les nombreuses vigiles en hommage aux victimes de la tuerie ont permis d'apaiser notre douleur et d'envoyer un message de solidarité envers nos sœurs et nos frères musulmans. À l'unisson, la classe politique, la société civile et la communauté internationale ont dénoncé ce geste d'une horreur sans nom. Seule exception à ce concert de voix solidaires, l'administration Trump qui, évoquant son décret anti-immigration, n'a pas hésité à instrumentaliser la tragédie. Ignoble !

Au banc des accusés, le climat de terreur alimenté par l'arrivée du président américain et le discours haineux des radios populistes qui cultivent l'intolérance et entretiennent l'ignorance.

Pour une commission

Au Québec, les mea-culpa se sont fait entendre. La classe politique, tant du côté du gouvernement Couillard que des partis de l'opposition, a promis de poursuivre le débat sur la laïcité de l'État de façon sereine, à l'aube de la reprise des travaux sur le projet de loi 62. Pour y arriver, le gouvernement Couillard aura intérêt à utiliser comme point de départ le rapport Bouchard-Taylor, afin d'éviter toute maladresse, alors que l'opposition devra s'abstenir de faire de la politique de division. Ce débat est trop important pour se permettre d'autres ratés qui ne font qu'envenimer le climat social. Sur la scène municipale, le maire Coderre a manifesté son désarroi en évoquant la perte d'innocence de la société.

Pourtant l'islamophobie prend racine dans le racisme et, malheureusement, Montréal n'échappe pas à ce phénomène vieux comme la Terre, même si l'on y vit dans une relative harmonie. Les communautés noires et maghrébines en sont les premières victimes. En 2015, Montréal a créé le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence, qui a notamment pour mission de contrecarrer les gestes à caractère haineux, mais cela ne suffit pas. La Ville doit aussi intervenir sur le « vivre ensemble » de façon concrète. Lors de la consultation portant sur le développement social, en janvier, le conseil central a proposé des solutions à la mairie. Entre autres, sur l'enjeu de l'amélioration du sentiment de sécurité dans les quartiers, nous avons suggéré que la Ville analyse ses approches et orientations sous le prisme du racisme systémique pour éviter le profilage racial. À maintes reprises, le conseil central a dénoncé cette méthode utilisée dans plusieurs interventions policières.

Pour favoriser l'inclusion sociale, le document de consultation proposait d'agir en luttant contre la discrimination, les préjugés et la radicalisation. Nous avons tenu à inscrire les notions de racisme systémique et de racisme « décomplexé » qui, selon plusieurs, sont en croissance et mènent à la radicalisation. Pour nous, il faut se donner un portrait complet des défis relevant du « vivre ensemble ».

Le conseil central croit que les personnes racisées font face à des situations de discrimination systémique qui nuisent à la cohésion sociale. Les préjugés sont tenaces. Plusieurs de ces personnes ne sont pas issues de l'immigration, plusieurs d'entre elles sont établies au Québec depuis plusieurs générations. L'idée d'une commission sur le racisme systémique prend tout son sens, si l'on veut véritablement prévenir des crimes haineux comme celui perpétré dans une mosquée, le 29 janvier.

Projet Optilab défait au Nunavik

Grande victoire !

Les nombreuses interventions des acteurs du milieu, notamment de la CSN, ont fait reculer le ministère de la Santé et des Services sociaux sur l'implantation du projet Optilab au Nunavik et à la Baie James. Le Syndicat des travailleuses et travailleurs du Centre de santé Tulattavik de l'Ungava (STTCSTU–CSN) a été informé de cette décision, début février. Après plusieurs mois d'incertitude, les technologistes médicaux de ces régions sont maintenant soulagés.

« Chez nous, la question du transport des échantillons est un enjeu de taille, puisqu'en plus de la communauté de Kuujjuaq, le Centre de santé Tulattavik de l'Ungava (CSTU) dessert six villages du Nunavik », a expliqué Sophie Pieschke, du comité exécutif du STTCSTU–CSN, qui représente quelque 830 employé-es. « À l'heure actuelle, nous devons toujours faire face aux délais excessifs, en raison des grandes distances et du transport par avion, les villages n'étant pas reliés par route. Ces villages ne peuvent bénéficier que d'un vol par jour à destination de Kuujjuaq, à l'exception de Kangiqsualujjuaq, qui en compte deux. Et ça, c'est si la météo collabore ! On parle ici de centaines de kilomètres de distance à parcourir. S'il avait fallu tout envoyer à Montréal, cela aurait pu être dramatique », a soutenu la porte-parole syndicale, visiblement satisfaite du retrait du projet.

« Certains échantillons sont actuellement acheminés vers le Centre universitaire de santé McGill (CUSM) et depuis le déménagement vers le site Glen, on observe des ratés importants. Des échantillons sont égarés, d'autres nous sont retournés sans même avoir été traités. Les risques auraient été décuplés si l'ensemble des échantillons avait été transféré vers le CUSM », a renchéri Chloé Labrie, technologiste médicale au CSTU, qui a ajouté que les problèmes informatiques, qui limitent les échanges d'informations entre les deux établissements, contribuent aussi à rendre la situation plus complexe.

Ce projet posait aussi des enjeux de rétention et d'attraction, puisque le personnel de ces laboratoires aurait changé d'employeur. « Optilab constituait une menace tant pour les travailleurs que pour les patients puisqu'une dégradation des services était à prévoir. Les gens des communautés du Nunavik sont des Québécois et ont droit à la même qualité de services que les gens du sud », a fait valoir Sylvie Perrotte, membre du comité exécutif du STTCSTU–CSN. « C'est le bon sens qui l'a emporté ! »

Sophie Pieschke et Sylvie Perrotte savourent leur victoire.

Emmanuelle Proulx
Conseillère syndicale

Les chattes sortent leurs griffes

Le rassemblement anti-Trump a réuni des millers de personnes le 21 janvier, à Montréal.

Après avoir rassemblé plus de cinq millions de personnes à travers le monde, principalement des femmes, lors de marches, manifestations et actions de toutes sortes, la Marche des femmes de Washington récidive. Ce mouvement historique annonce une grève générale des femmes contre le président milliardaire. La date de l'événement n'a pas encore été dévoilée. D'ici là, on propose 10 actions dans les 100 premiers jours de la présidence Trump. Le 21 janvier, les manifestations du *Women's March* se sont déroulées dans quelque 600 villes sur la planète et jusque dans les eaux internationales de l'Antarctique !

➲www.womensmarch.com/100/action2

mot de la présidente

Dominique Daigneault

Vote d'allégeance dans la santé et les services sociaux

Miser sur la solidarité !

Depuis le 30 janvier, environ 250 000 travailleuses et travailleurs du réseau de la santé et des services sociaux doivent voter par scrutin postal dans le cadre de la plus importante période de changement d'allégeance syndicale au Québec. Cette vaste opération origine de l'adoption du projet de loi 10, porté par le ministre de la Santé et des Services sociaux, Gaétan Barrette. C'est dans ce contexte que le gouvernement a fusionné les centres de santé et de services sociaux avec les centres jeunesse et les centres de réadaptation sans aucune consultation. La cerise sur le sundae, cette fusion des établissements a entraîné un gigantesque processus de fusion des accréditations syndicales, le nombre de celles-ci passant de 800 à environ une centaine. Il est clair que pour le gouvernement, c'est une façon de diviser les syndicats en les amenant à mobiliser une grande partie des énergies militantes vers cette période de changement d'allégeance, au moment où celles-ci devraient faire face aux attaques incessantes que subit le système public de santé et de services sociaux.

Le conseil central tient à saluer l'engagement des militantes et militants CSN de la santé et des services sociaux qui se sont investis pleinement depuis des mois pour fonder de nouvelles entités syndicales qui seront à l'écoute des membres et qui répondront à leurs préoccupations. Nous savons que leur travail ne fait que commencer. Après le résultat des votes, il faudra reconstruire les liens entre les membres, apprendre à composer avec des cultures syndicales différentes, constituer des instances démocratiques à la hauteur des défis présentés par les nouvelles mégastructures syndicales et, bien sûr, poursuivre les luttes tant dans les milieux de travail que plus largement dans la société. Car c'est aussi ça, pratiquer le syndicalisme à la CSN.

Les travailleuses et travailleurs sont aussi des citoyennes et citoyens qui méritent de meilleures conditions de vie, qui méritent de vivre dans une société plus juste et plus équitable pour toutes et tous. Et ça, on ne peut pas le faire en vase clos, ni en rangs dispersés. Si l'on veut véritablement changer notre monde, il nous faut développer des pratiques syndicales démocratiques, qui misent sur la solidarité des travailleuses et travailleurs qui s'engagent dans les luttes sociales de façon combative et déterminée.

Femmes enceintes

La discrimination se poursuit

Encore aujourd'hui, les femmes enceintes sont victimes de discrimination au travail. Le nombre de plaintes de femmes enceintes ou de nouvelles mères a fait un bond de 41 % en dix ans. En 2006, 437 plaintes avaient été déposées à la Commission des normes du travail pour congédiement ou représailles, tandis qu'en 2015, on en dénombrait 617. Le nombre de dossiers ouverts pour motif de discrimination liée à la grossesse a également bondi à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse : 13 dossiers en 2006 contre 31 en 2015. Pourtant, la loi est claire, la grossesse (et tout ce qui l'entoure : complications liées à la grossesse, congé de maternité et retour au travail) est un motif interdit de congédiement, de discrimination ou de harcèlement. De plus, un employeur ne peut demander à une femme, lors d'une entrevue pour embauche, si elle a l'intention d'avoir des enfants.

Pour contrer les effets d'Optilab à Laval

Choisir la CSN

Les CISSS de Laval, des Laurentides et de Lanaudière procèderont au regroupement administratif de leurs laboratoires dans le cadre de la mise en œuvre graduelle du projet Optilab. Dès le 1er avril, la gestion des équipements, des ressources financières et des ressources humaines des laboratoires de ces trois régions seront sous la gouverne du CISSS de Laval. Cette réorganisation des activités de laboratoire aura des conséquences importantes sur les emplois. La sécurité d'emploi sera un enjeu majeur ces prochains mois. Le Syndicat des techniciennes, techniciens et professionnels-les du CISSS de Laval, catégorie 4, compte se battre sur tous les fronts. Choisir la CSN, c'est la meilleure protection pour les professionnels-les de Laval !

➲www.incontournable.info

Nathalie Cliche
Conseillère syndicale

mobilisation

Lock-out au Gouverneur Place Dupuis

Un patron sans coeur

Les lockouté-es ont visité plusieurs hôtels de la chaîne Gouverneur, notamment à Shawinigan. Ils comptent tenir d'autres visites surprises.

Il n'y a qu'un mot pour qualifier l'attitude du patron de l'Hôtel Gouverneur Place Dupuis : lâche ! À quelques jours de Noël, la direction a jeté à la rue tous les employé-es de l'hôtel, un geste brutal et inhumain.

Quel mépris pour la centaine de travailleuses et travailleurs de l'hôtel, qui, au quotidien, donnent le meilleur d'eux-mêmes. Certains y œuvrent depuis des décennies, comme Yvon Therrien, président du syndicat, qui travaille dans cet établissement depuis plus de 40 ans. « Pour nous, le travail bien fait, c'est important. C'est même un enjeu de cette négociation, car la direction veut imposer des reculs dans les conditions de travail qui auront pour effet de diminuer la qualité du service et, par le fait même, de dévaloriser notre travail et nos emplois. Nous ne pouvons accepter cela ! »

Depuis l'imposition du lock-out, les syndiqué-es affichent un moral à toute épreuve. Des piquets de grève sont érigés devant l'hôtel, rue Saint-Hubert à Montréal, et la participation des membres est exemplaire. Aussi, le syndicat a décidé d'organiser des manifestations impromptues devant d'autres établissements de la chaîne Gouverneur, question de mettre de la pression sur l'employeur, qui détient dix hôtels au Québec, dont deux en construction, en plus d'un complexe de résidences luxueuses pour aîné-es. Le propriétaire, qui exploite plusieurs établissements, a les moyens d'offrir de bonnes conditions aux employé-es du Gouverneur Place Dupuis. L'enjeu n'est pas pécuniaire, il est de l'ordre du respect. D'ailleurs, il semble bien que même la clientèle de l'hôtel soit traitée de façon irrespectueuse. De nombreux clients se seraient plaints sur le site Web américain *TripAdvisor* de l'état d'insalubrité de l'hôtel. Des réductions de prix des chambres seraient même offertes pour compenser l'état des lieux !

La négociation

Au moment de mettre sous presse, une séance de négociation est prévue le 24 février, la première depuis le lock-out. Il faut espérer que les pourparlers entre les parties syndicale et patronale seront fructueux. En mai dernier, face à cet employeur inflexible, le syndicat avait dû demander l'intervention des services de conciliation du ministère du Travail dès le début des négociations.

Rappelons que le syndicat fait partie de la 9e ronde de négociation coordonnée de l'hôtellerie CSN, qui, jusqu'à maintenant, a permis la conclusion de 19 ententes de principe. Monsieur Therrien s'enorgueillit du fait que son syndicat soit l'un des pionniers de ce modèle de négociation qui a pris forme il y a 30 ans à la CSN. « Nous avons participé à toutes les rondes de l'hôtellerie. Nous en avons vu d'autres et on ne lâchera pas prise ! », conclut le syndicaliste.

Emmanuelle Proulx
Conseillère syndicale

Régler d'urgence

Sans contrat de travail depuis presque deux ans, près d'un millier de paramédics des régions de Montréal et de Laval sont en grève illimitée depuis le dimanche, 5 février. « On doit mettre de la pression pour que des mandats soient donnés à la table de négociation », a déclaré Réjean Leclerc, président du Syndicat du préhospitalier–CSN. Le porte-parole syndical a rappelé que 48 % des appels de tout le Québec étaient desservis sur le territoire du Montréal métropolitain sans qu'on alloue les ressources nécessaires. Les priorités du syndicat sont la surcharge de travail, les salaires et la bonification du régime de retraite.

8 mars

Stop à la pauvreté des femmes

Dans le cadre de la Journée internationale des femmes, le comité de la condition féminine du conseil central organise deux activités sur la thématique de la revendication d'un salaire minimum à 15 $ l'heure.

Action-éclair en faveur du salaire minimum à 15 $ l'heure

Mercredi 8 mars 2017
De 7 h à 9 h le matin
Au Parc des Faubourgs, à la sortie du pont Jacques-Cartier à Montréal
Cette action non mixte vise à sensibiliser la population à la pauvreté spécifique des femmes.

Soirée-conférence
Les femmes et le salaire minimum

Mercredi 15 mars 2017
Conférence à 18 h 30
(précédée d'un goûter à 18 h)
À la CSN, 1601 avenue De Lorimier, métro Papineau, salle 1630
Avec Ruth Rose, économiste féministe et Mélanie Gauvin, coordonnatrice du Front de défense des non-syndiquéEs et coporte-parole de la campagne 5-10-15[2]
Inscription et information auprès de julie.lampron-lemire@csn.qc.ca ou 514 598-2021.
Cette conférence traitera de la revendication pour un salaire minimum à 15 $ l'heure et des femmes sur le marché du travail (scolarisation, inégalités de revenus, retraite et discriminations en fonction de l'appartenance à des groupes minoritaires, etc.).

Se sortir de la pauvreté

Avec le salaire minimum actuel, à 10,75 $ l'heure[1], une travailleuse à temps plein ne peut se sortir de la pauvreté. Près d'un million de personnes gagnent moins de 15 $ l'heure au Québec, soit environ le quart des salarié-es, en majorité des femmes. Celles-ci sont plus touchées par les inégalités de revenu et par la précarisation du travail. La hausse du salaire minimum est une mesure concrète pour freiner l'appauvrissement des femmes.

Formation les 6 et 7 mars

Cette session fait le point sur la situation des femmes et vise à informer les syndicats de la nécessité persistante de mettre sur pied un comité de condition féminine. La militante responsable du dossier sera capable d'établir un plan de travail, en tenant compte d'enjeux comme l'équité salariale, la santé au travail, le harcèlement sexuel et la représentation des femmes. Pour vous inscrire :
514 598-2005
ou au www.ccmm-csn.qc.ca.

[1] Le salaire minimum sera haussé à 11,25 $ le 1er mai 2017.
[2] Les trois revendications de la campagne sont le droit d'obtenir son horaire de travail 5 jours à l'avance, le droit de disposer de 10 jours de congé payé par année pour maladie ou responsabilités familiales et le droit de gagner un salaire minimum de 15 $ l'heure.

La petite histoire d'une grande date

Dans cette édition du mois de mars de l'*Unité*, plusieurs articles sont consacrés aux femmes afin de souligner le 8 mars, Journée internationale des femmes. Nous connaissons peu l'histoire liée à cette importante journée. N'oublions jamais nos sœurs militantes qui ont lutté pour l'égalité. Ces femmes à qui nous devons bien plus qu'une journée internationale ! Continuons à lutter, car rien n'est acquis pour toujours.

En 1910, lors de la deuxième Conférence internationale des femmes socialistes, émerge une première proposition d'une Journée internationale des femmes. Cette proposition a été initiée par l'Allemande Clara Zetkin, une féministe révolutionnaire. Cette journée avait un premier objectif, celui d'assurer le droit de vote des femmes. En 1914, on célèbre cette journée dans plusieurs pays d'Europe, mais ce n'est qu'en 1945 que cette journée devient une tradition sur plusieurs continents. Les militantes de la deuxième vague de féminisme ont permis une reconnaissance officielle par les Nations Unies en 1977.

CCF

Annik Patriarca
Comité de la condition féminine
STT de la Coop UQAM

Soirée sur la place des jeunes femmes

Toujours d'actualité

Le 8 décembre avait lieu une soirée de réflexion sur la place des jeunes femmes, organisée par les comités jeunes et de la condition féminine du conseil central. À cette occasion, Marie-Eve Surprenant, coordonnatrice de la Table de concertation de Laval en condition féminine et Francis Dupuis-Déri, professeur de science politique à l'UQAM, étaient invités à aborder plusieurs sujets, tels l'intersectionnalité des oppressions, la non-mixité des comités, la place des alliés et le manque de représentativité aux niveaux décisionnels.

Comprendre les obstacles à l'engagement des jeunes femmes et faire prendre conscience de l'antiféminisme figuraient parmi les objectifs de la soirée, le 8 décembre. Sur la photo : Annik Patriarca et Arianne Carmel-Pelosse.

L'intersectionnalité

Sociologue de formation, madame Surprenant a présenté des statistiques troublantes sur les conditions de vie des femmes. Elle a illustré ce qu'est l'intersectionnalité des oppressions, qui implique qu'une personne vit plusieurs formes de discriminations systémiques, liées à son origine ethnique, à son orientation sexuelle ou à son handicap, par exemple. Une femme lesbienne racisée subit trois oppressions : le fait d'être une femme, d'être lesbienne et d'être racisée. Les femmes gagnent environ 75 % du salaire des hommes, mais le salaire des femmes racisées correspond à 75 % de celui des femmes blanches. L'intersectionnalité réfère donc à l'interrelation de plusieurs systèmes d'oppression générateurs d'inégalités, comme le patriarcat, le colonialisme, le racisme et l'homophobie, qui s'imbriquent et se conjuguent.

La non-mixité

Les groupes non mixtes sont des lieux d'autonomisation (*empowerment*) où les femmes et les autres groupes marginalisés tissent des solidarités. Dans un espace sécuritaire, on peut partager plus librement et la non-mixité encourage la prise de parole. Ainsi, c'est sans peur ni jugement qu'il est possible de nommer et de reconnaître nos oppressions. La non-mixité a comme objectif d'autodéterminer nos luttes comme nous le souhaitons, sans nous faire dicter notre chemin par ceux qui ne vivent pas cette marginalité.

Les alliés

Francis Dupuis-Déri estime que les hommes peuvent soutenir les luttes féministes en effectuant un processus de *disempowerment*[1], c'est-à-dire une perte volontaire de pouvoir. Les hommes doivent reconnaître que les luttes féministes sont celles des femmes et doivent agir davantage en complices des luttes. Finalement, Francis Dupuis-Déri propose que les hommes brisent le *Boys Club* en acceptant de perdre leurs avantages à titre de membres du groupe privilégié et favorisé dans la société.

Les postes décisionnels

Marie-Eve Surprenant déplore que les femmes soient si peu représentées dans les postes de pouvoir. Par exemple au Québec, on note seulement 17 % de mairesses. Même si cela demeure nettement insuffisant, l'Assemblée nationale fait meilleure figure : 36 femmes sont députées, sur 125 sièges, soit 28,8 %. Les femmes doivent occuper une plus grande place dans les lieux de décision et de pouvoir pour que les politiques reflètent les valeurs et les préoccupations de l'ensemble de la société.

De notre côté, au conseil central, nous sommes fières que le conseil syndical (comité exécutif inclus) soit composé de dix femmes et de cinq hommes. Cependant, les hommes sont souvent surreprésentés dans les instances syndicales. Par exemple, une compilation effectuée lors de trois assemblées générales récentes du conseil central a montré que malgré le nombre quasi équivalent de délégué-es hommes et femmes, 70 % des interventions étaient faites par des hommes.

En conclusion, nous sommes très satisfaites des présentations et des discussions tenues lors de cette soirée. Notre premier constat : l'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas encore atteinte et nous vivons toujours dans une société patriarcale. De plus, les normes sociales sont différentes pour les femmes. Ensuite, il faut trouver d'autres mesures pour permettre aux femmes de prendre leur place sans s'excuser ou se discréditer lorsqu'elles s'expriment. Notre constat final est que la société patriarcale se perpétue. Afin d'atteindre l'égalité entre les sexes, les hommes devront réaliser qu'ils ont des privilèges et accepter d'en être privés.

Annik Patriarca
Comité de la condition féminine
STT de la Coop UQAM

Arianne Carmel-Pelosse
Comité jeunes, SEECHUM

[1] Définition de F. Dupuis-Déri : (auto)réduction du pouvoir individuel et collectif qu'exercent les hommes sur les femmes, et (auto)positionnement d'auxiliaire par rapport aux féministes.

Centre de surveillance de l'immigration

On mérite la reconnaissance !

C'est avec un autobus flanqué de deux bannières géantes affichant le slogan *On mérite la reconnaissance !* que le Syndicat des agent-es du Centre de surveillance de l'immigration–CSN a lancé sa mobilisation pour le renouvellement de sa convention collective. L'employeur est le Corps des commissionnaires du Québec, une agence privée qui effectue de la sous-traitance pour le compte de l'Agence des services frontaliers du Canada.

En lieu et place de fonctionnaires fédéraux, le gouvernement canadien utilise les services de compagnies privées de sécurité dont il rémunère les services au plus bas coût possible. D'où la thématique de l'actuelle campagne syndicale, laquelle réclame une véritable reconnaissance professionnelle des agents sur ce site. Il faut savoir que, périodiquement, le gouvernement déclenche un concours parmi les entreprises de sécurité pour obtenir le contrat de surveillance du centre. Le plus bas soumissionnaire l'emporte avec les conséquences que l'on peut deviner sur les conditions de travail des agents. Au gré des compagnies qui s'y succèdent, les employé-es sont alors réembauchés avec un nouveau contrat de travail et le syndicat accrédité doit renégocier toutes les clauses de la convention. Et comme aucune clause d'ancienneté dite de « site » n'existe, ni le droit de grève d'ailleurs, c'est à un processus de négociation vicié et malhonnête auquel on assiste. Une situation inacceptable que le SACSI-CSN dénonce.

Jean-Marie Vézina
Conseiller syndical

États généraux régionaux sur le syndicalisme

Sortir des sentiers battus

Débats enrichissants, analyses profondes et remises en question, la 4e rencontre des états généraux régionaux organisés par le Comité intersyndical du Montréal métropolitain (CIMM)[1] a généré un niveau élevé de réflexion. Tenu le 4 février dernier, cet exercice intersyndical collectif réunissant environ 130 personnes, avait pour objectif d'établir un état des lieux du syndicalisme d'aujourd'hui, à partir de thématiques précises, soit notre rapport de force, les alliances avec les non-syndiqué-es et les groupes qui luttent pour des causes communes, la démocratie et les pratiques syndicales, la relève syndicale et le système capitaliste.

Ces travaux ont permis de dresser des constats, en ateliers et en plénière, notamment quant aux faiblesses de nos pratiques syndicales. Plusieurs ont insisté sur le difficile exercice de la démocratie au sein des organisations syndicales, et ce, quelles qu'elles soient. D'autres ont critiqué certaines formes de syndicalisme, incompatibles avec le syndicalisme de combat. Le sens à donner à notre engagement doit être clair : « Il ne faut pas hésiter à lever le poing et à affirmer qu'il nous faut un syndicalisme de combat », a lancé Christian Nadeau, professeur au département de philosophie à l'Université de Montréal, invité comme animateur de la plénière. « La mission fondamentale des syndicats, c'est de mener la lutte contre toutes les vulnérabilités. C'est un combat pour l'égalité ! », a-t-il martelé.

Cette démarche sort des sentiers battus. Elle répond à un besoin exprimé par les membres des organisations syndicales participantes. Un document constituant un état des lieux sur le syndicalisme sera produit, entre autres, à partir de la synthèse des discussions de cette journée. La prochaine étape des travaux vise à identifier des perspectives d'actions.

[1] Actif depuis 45 ans, le CIMM regroupe la majorité des organisations syndicales présentes dans la région de Montréal et de Laval.

capsule solidarité internationale

Le phénomène du « mort kilométrique »

Vous connaissez le concept de « mort kilométrique » qu'on appelle aussi la loi de la proximité ? Non ? En voici un court aperçu. Il s'agit de notre propension à être plus attentifs et empathiques aux personnes qui sont victimes d'un évènement majeur en fonction de la distance qui nous en sépare. Ainsi, nous serons beaucoup plus bouleversés pour les victimes des attentats de Paris que pour celles des attentats perpétrés au Nigéria. Prenons l'exemple de Charlie Hebdo. À l'époque, le Center For Civic Media, à Boston, avait compilé les parutions des médias américains portant sur les attentats au Charlie Hebdo et celles sur les attentats commis, en même temps, dans le village de Baga, au Nigéria, au cours desquels 2000 personnes avaient été massacrées par la secte Boko Haram. Eh bien, plus d'un millier de parutions portaient sur le journal satirique français contre 25 mentions sur Baga[1].

En psychologie sociale, on définit ce phénomène comme suit : « Le phénomène du "mort kilométrique" correspond au fait que les médias accordent de l'importance aux victimes d'un drame en

fonction de la distance qui les sépare du téléspectateur, auditeur ou lecteur[2]. » Cela s'explique par le fait d'une plus forte identification aux personnes qui sont plus proches de nous et qui nous ressemblent davantage. Heureusement, il semble qu'Internet, notamment par l'accès mondial qu'il nous permet, tend à faire basculer cette tendance.

Michèle St-Denis
Comité solidarité internationale
Syndicat des professeur-es du cégep du Vieux-Montréal

[1] Cornet, Robin (avril 2015). *La loi du mort-kilomètre*. RTBF

[2] Leyens, J-Ph., Paladino, P.M., Rodrigez-Torres, R., Vaes, J., Demoulin, S., Rodrigez-Torres, A., & Gaunt, R. (2000), « The emotional side of prejudice: the attribution of secondary emotions to in-groups and outgroups », *Personality and Social Psychology Review*, vol. 4, n°2, pp.186-197.

Moi, Daniel Blake de Ken Loach

La rage des humilié-es

À 80 ans, le cinéaste britannique Ken Loach[1] reste un infatigable militant de gauche dénonçant sans relâche les injustices sociales. Son cinéma engagé a étoffé ses 50 ans de carrière pour en faire une légende du cinéma social, devenant ainsi un phare important pour celles et ceux qui se battent pour leurs droits, contre vents et marées.

L'an dernier, lors du Festival de Cannes, son dernier opus *Moi, Daniel Blake,* s'est vu, contre toute attente, récompensé par une prestigieuse Palme d'or, une deuxième en carrière. Un message fort de solidarité et un geste politique honorable, appuyés par le jury du festival, fustigeant l'austérité, la privatisation et le néolibéralisme. Le réalisateur a accepté avec humilité le prix en mentionnant en français durant son discours : « Un autre monde, c'est possible et c'est nécessaire ! ». Cette phrase a été par ailleurs reprise en slogan par le Forum social mondial, l'an dernier.

Avec *Moi, Daniel Blake,* Loach signe un film sensible et humain qui montre avec simplicité, justesse et rage les méandres de la privatisation de la bureaucratie sociale britannique, alors que Daniel Blake (Dave Johns), un menuisier de 59 ans qui survit à une crise cardiaque, doit se battre comme un fou afin de recevoir de l'aide sociale pour subsister. Lors de son odyssée, il fera la rencontre de Katie (Hayley Squires), une jeune mère de deux enfants, monoparentale et sans emploi, qui tente elle aussi de s'en sortir. Ils tenteront ensemble de s'épauler à travers les difficultés qu'amène l'humiliation de la recherche d'emploi et de la pauvreté. Astérix cherchant le laissez-passer A-38, dans *Les 12 travaux d'Astérix*, l'a eu plus facile !

Ken Loach reste au sommet de son art et sonne l'alarme de brillante façon avec des acteurs d'une solidité redoutable. À nous maintenant de créer un autre monde. Il est impérativement nécessaire, car il y a déjà trop de Daniel Blake. *Moi, Daniel Blake* prendra enfin l'affiche dans certaines salles au Québec dès le 10 mars.

Julie Lampron
Salariée CSN

[1] *Kes* (1969), *Du pain et des roses* (2000), *La part des anges* (2012)

Manifeste contre le harcèlement de rue

L'espace public pour tous... et toutes ?

Le harcèlement de rue, c'est « une forme d'agression sexuelle commise quotidiennement par des inconnus ciblant majoritairement des femmes, dans des lieux publics (rues, parcs, autobus, arrêts d'autobus, quais et wagons de métro, transport adapté, etc.). » Il se manifeste par des propos ou des comportements sexistes, intrusifs et non sollicités. Il crée un climat insécurisant qui contribue à exclure les femmes de l'espace public.

C'est ainsi que le Centre d'éducation et d'action des femmes (CÉAF) définit le harcèlement de rue, dans un manifeste que le groupe a publié, fin janvier et qui constitue un outil de sensibilisation. Se faire klaxonner, suivre ou siffler, être déshabillée du regard, se faire lancer des insultes, des menaces ou des remarques sur son apparence physique et subir des attouchements sont quelques-unes de ces manifestations concrètes et quotidiennes qui s'inscrivent dans la culture du viol.

« Les commentaires sexistes lancés aux femmes dans la rue, ce ne sont pas des compliments. Il faut déconstruire cette perception erronée. Au contraire, c'est intrusif et dégradant. Les femmes se sentent menacées dans leur intégrité », soutient Audrey Simard, organisatrice communautaire au CÉAF. Elle explique que cette forme de violence à l'égard des femmes et des personnes s'identifiant comme femmes a des impacts importants sur leur liberté de déplacement. En fait, les femmes en arrivent même à développer des stratégies d'évitement, comme marcher plus vite, regarder souvent derrière elle, ne pas sortir seule le soir, changer d'itinéraire, etc. Le harcèlement de rue alimente le sentiment d'insécurité que vivent les femmes et limite leur capacité à occuper l'espace public.

Malgré qu'il s'agisse d'un phénomène répandu, il existe très peu de données sur la question. Une seule étude canadienne aurait traité de cet enjeu féministe en l'an 2000. Afin de documenter son ampleur, le CÉAF fait circuler un questionnaire[1] à remplir en ligne. Déjà, un grand nombre de femmes, de 15 ans et plus, y ont répondu. Les manifestations d'agressions dont elles témoignent sont multiples : elles vont des insultes grossières aux attouchements physiques et sexuels, et ce, rappelons-le, par de stricts inconnus.

Le CÉAF tient une journée non mixte de « réflexion-partage » sur le harcèlement de rue, le 8 avril, durant laquelle on souhaite récolter des témoignages

et développer une compréhension commune du problème.

« Nous ne voulons pas intervenir dans une optique de répression », explique madame Simard, qui indique que cette campagne vise plutôt à rechercher des solutions, comme l'offre de cours d'éducation non sexiste dès le primaire, par exemple. « Le harcèlement de rue, c'est un enjeu qui concerne l'ensemble de la société et qui nécessite une prise de conscience et des solutions collectives. Il faut l'aborder dans une optique de responsabilisation sociale. Les témoins de tels actes doivent réagir et les harceleurs doivent être sensibilisés. »

Emmanuelle Proulx
Conseillère syndicale

[1] Le manifeste et le questionnaire sont sur le site du conseil central.

Découvrir la ville sous un autre angle

Le conseil central et la CSN profitent des célébrations du 375e anniversaire de Montréal pour organiser un événement tout particulier, à l'occasion du Mois de l'histoire des Noir-es. En présence de Bernard Vallée, de Montréal Explorations, un tour est organisé en autobus dans les rues et quartiers de Montréal pour vivre la présence des communautés noires en son territoire. L'esclavage à Montréal, les personnages marquants, l'emploi, le racisme et le profilage seront notamment abordés.

Mardi 28 février 2017
De 9 h à 12 h
Départ de la CSN :
1601, De Lorimier (près du boul. De Maisonneuve, métro Papineau)

Inscription obligatoire :
514 598-2021 ou
julie.lampron-lemire@csn.qc.ca

Conseil central du Montréal métropolitain CSN

Montréal noire

CSN

Comité immigration et relations ethnoculturelles

Mois de l'histoire des Noirs / Black History Month

L'égalité sans limites

Journée internationale des femmes 2017

liberté non-violence autonomie

liberté sexuelle droits fondamentaux vigilance consentement égalité autodétermination paix

droit au travail accessibilité universelle collectif congés parentaux solidarité féminisme luttes alliances résistances libération libre-choix démocratie conciliation famille-travail-études équité salariale

justice reproductive émancipation parité égalité entre les femmes antiracisme militantisme décolonisation

COLLECTIF 8 MARS

APTS CSD CSN CSQ Fédération des femmes du Québec FTQ SFPQ SPGQ